

SEANCE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 7 FÉVRIER 2022**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le sept février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel au nombre de cent seize au Centre de conférences Capital 8 - 32, rue de Monceau à Paris 8^{eme}, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le trente et un janvier deux mille vingt-deux.

Cinq délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15 h.

À l'unanimité, Mme Sophie Deschiens, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret est désignée comme secrétaire de séance.

Le Comité,

- **a approuvé**, à l'unanimité, les modalités d'identification des participants, de scrutin, d'enregistrement et de conservation des débats du Comité du 7 février 2022 ;
- **a été informé** sur :
 - la proposition de la Commission européenne relative à la « taxonomie verte »,
 - le point d'étape de la négociation du contrat de distribution publique de gaz,
 - le nouveau marché d'efficacité énergétique lancé par le Sigeif,
 - la procédure pour le renouvellement du groupement d'achat de gaz,
 - et, sur l'état d'avancement de la mobilité électrique.
- **a approuvé**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Comité d'administration du 13 décembre 2021 ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2022 ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, le rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité effectué par le Sigeif au titre de l'exercice 2020 (*n'ont participé au vote que les délégués des collectivités adhérentes à la compétence électricité*) ;
- **a pris acte** du rapport des enquêtes de satisfaction auprès des clients du gaz et de l'électricité dans les communes adhérentes du Syndicat pour l'année 2021 ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention relative à l'attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'association «Électriciens sans Frontières» au titre de la coopération décentralisée pour son programme d'électrification des écoles de villages du parc national de Ranomafana dans la région de Fianarantsoa à Madagascar ;



- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention relative à l'attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'association « HAMAP-Humanitaire» au titre de la coopération décentralisée pour son projet d'études de faisabilité d'un système intégré d'alimentation en énergie renouvelable à l'hôpital de Kobayat au Liban ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, les conventions de financement et de mandat avec l'Ademe Île-de-France relatives au développement des énergies renouvelables thermiques ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, l'adhésion du Sigeif au Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie (CIBE) ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la création de deux emplois permanents au Sigeif pour recruter :
 - un secrétaire des assemblées et des affaires juridiques, recrutement permettant un tuilage avec l'agent faisant valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2022,
 - un chargé de développement des ressources humaines et de la prévention, création de poste répondant aux besoins de la direction du Sigeif et évolution de carrière d'un agent relative à la réussite au concours d'attaché ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la prise en charge au titre de l'année 2022, des frais d'inscription des élus du Syndicat participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels adhère le Syndicat ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la prise en charge au titre de l'année 2022, des frais d'inscription et de mission des fonctionnaires du Syndicat participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels adhère le Syndicat ;
- **a été informé** :
 - du compte rendu des décisions prises par le président du Sigeif, depuis la date du dernier Comité d'administration, en vertu de sa délégation;
 - de la liste des marchés de fournitures et services de plus de 40 000 euros hors taxes conclus par le Sigeif en 2021 ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, l'adhésion au Sigeif de l'Établissement Public Territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 16 h 45.

Affiché le 7 février 2022,
Le Président du Syndicat



JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville